

Projet de centrale électronucléaire  
Flamanville 3

## ***Le premier débat public sur un projet de centrale nucléaire démarrera à l'automne***

***Le projet de centrale électronucléaire de troisième génération EPR « tête de série » à Flamanville est l'occasion de lancer un débat national sur l'avenir des moyens de production électronucléaire en France.***

La commission particulière du débat public (CPDP) a présenté ce jeudi 9 juin les principes de déroulement et les modalités du débat public concernant le projet de réacteur nucléaire de troisième génération EPR « tête de série » à Flamanville.

D'une durée de quatre mois, le débat comportera un volet local en Basse-Normandie et pour la première fois un volet national organisé dans toute la France, puisque l'EPR est présenté par EDF, le maître d'ouvrage, comme susceptible d'être le premier d'une série.

Deux documents sont actuellement en préparation pour permettre au public de s'informer en amont du débat : le dossier du maître d'ouvrage, dans lequel EDF explique le projet et un cahier collectif d'acteurs qui présente des opinions d'entreprises, d'administrations et d'associations sur ce projet.

### **▪ Le projet EPR « tête de série » Flamanville 3 soumis à un débat public**

EDF souhaite construire une nouvelle unité de production d'électricité utilisant un réacteur nucléaire de troisième génération : le réacteur EPR (Réacteur à eau Pressurisée Européen). Maître d'ouvrage du projet, l'entreprise publique a choisi le site de la centrale électronucléaire de Flamanville, dans le département de la Manche, pour implanter ce réacteur de 1600 Mégawatts.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie du projet en novembre 2004 et a nommé une Commission particulière du débat public afin qu'elle organise le débat sur ce projet.

### **▪ Une Commission particulière au service du débat**

La Commission particulière du débat public créée pour l'occasion est présidée par Jean-Luc Mathieu et composée de 5 membres choisis pour leurs domaines d'expertises complémentaires. Tous ont pour mission de mettre à disposition du public toute information existante sur le projet de la façon la plus claire, la plus compréhensible et la plus objective possible et de favoriser l'expression de tous les acteurs du débat, grand public compris. En outre, les membres de la CPDP doivent, pendant et après le débat, respecter des règles déontologiques précises : indépendance, neutralité, confidentialité.

## ▪ Une origine locale, un enjeu national

Le débat concerne les acteurs locaux et la population vivant autour de Flamanville. Ceux-ci auront l'opportunité de s'exprimer lors de nombreuses réunions publiques qui seront programmées en Basse-Normandie.

Cependant, le débat est aussi le premier organisé à propos d'une centrale nucléaire, potentiellement la première d'une série, la CPDP a donc décidé de donner une dimension nationale au débat pour permettre à la population de s'exprimer sur les grandes options de production électrique qui font partie de la politique énergétique française. Cette dimension du débat permettra notamment d'éclairer les termes de la controverse sur le projet de réacteur de type EPR, telle qu'elle est apparue lors du débat sur les énergies organisé en 2003.

## ▪ Un débat animé grâce à des rencontres thématiques et des réunions générales

Les réunions thématiques permettront d'éclairer le débat et la compréhension de ses enjeux à travers 4 thèmes importants émergeant des échanges initiés par la CPDP avec l'ensemble des acteurs :

- Besoins électriques et évolution des outils de production,
- Maîtrise des risques environnementaux et sanitaires,
- Politique industrielle du maître d'ouvrage,
- Impacts socio-économiques de l'EPR.

Deux autres débats doivent être simultanément organisés par la CNDP : sur la ligne très haute tension (THT) qui doit transporter l'électricité produite par l'éventuel réacteur EPR et sur le traitement des déchets nucléaires de haute et moyenne activité à vie longue.

## ▪ Deux documents d'information seront à la disposition du public dès cet été

EDF a constitué un dossier qui présente son projet, conformément au choix de la CNDP et afin de nourrir le débat, la CPDP a sollicité un certain nombre d'acteurs nationaux connus pour leurs prises de position très diverses : administrations, acteurs socio-économiques et milieux associatifs. Chacun de ces acteurs contribue à l'élaboration d'un cahier collectif d'acteurs recensant leurs opinions argumentées à propos du projet. Ce cahier collectif d'acteurs sera rendu public avant le début du débat, de même que le dossier élaboré par EDF pour présenter son projet, afin que le public soit suffisamment informé pour pouvoir participer au débat dès son démarrage.

### **La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**

*La CNDP est chargée d'organiser, lorsqu'elle est saisie, les débats publics autour de projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Composée de membres nommés pour cinq ans, la CNDP peut soit organiser elle-même le débat, soit demander au maître d'ouvrage de l'organiser lui-même selon des modalités qu'elle préconise. Dans les deux cas, elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration de ces projets.*

### **Contacts presse**

Vincent Massonnaud / Iannis Aït-Ali  
Tél. : 01 56 03 14 71 / 01 56 03 13 85  
e-mail : [presse.cdpd.epr@i-et-e.fr](mailto:presse.cdpd.epr@i-et-e.fr)